


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Hold up sur l'assurance chômage : le gouvernement publie la lettre de cadrage

Avec plus d'une semaine de retard, le gouvernement vient de faire parvenir aux organisations syndicales et patronales la lettre de cadrage en vue d'ouvrir de nouvelles négociations sur l'assurance chômage dès la rentrée, pour une conclusion au 15 novembre, et une nouvelle réglementation sensée prendre effet au 1^{er} janvier 2024.

Après avoir réduit les droits des privé.es d'emploi depuis maintenant 3 ans si bien que désormais seuls 36% des privé.es d'emploi sont indemnisé.es, et 40 % vivent en dessous du seuil de pauvreté, la lettre de cadrage envoyée ne laisse guère de marge de manœuvre pour ouvrir des négociations.

Contrainte financière, impossibilité de revenir sur les réformes passées, obligation de financement de France Travail et France Compétence, projet auquel toutes les organisations syndicales salariales, voire patronales, sont opposées.

La lettre de la première ministre développe un récit sur la baisse du chômage qui relève de la fiction, car il s'appuie sur des chiffres partiels, oubliant volontairement la masse de travailleur.es précaires.

Ainsi elle justifie un véritable hold-up sur les finances de l'Unedic de plusieurs milliards € chaque année, alors que le désendettement de l'Unedic est aussi un objectif assigné. Tout cela doit financer le futur France Travail, dont le financement sera assuré de façon croissante par l'assurance chômage en parallèle à un désengagement de l'Etat. En clair, le gouvernement nous demande de continuer à saccager les droits de la portion de plus en plus réduite d'allocataires indemnisé.es pour mieux fliquer les allocataires du RSA.

L'assurance chômage a pour but d'assurer un revenu de remplacement aux travailleurs et travailleuses privé.es d'emploi. Elle n'a pas pour objectif de palier les dégâts créés par les réformes du travail successives du Président et de ses gouvernements. Le gouvernement ne peut pas continuer de corseter les organisations syndicales et patronales pour régler la note des réformes dévastatrices qu'il entreprend sans l'accord des dites organisations.

La CGT n'entend pas s'inscrire dans de tels objectifs et entend discuter avec l'ensemble des organisations composant l'intersyndicale pour prendre une décision concertée.

Montreuil, le 1^{er} août 2023